

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : TEC® 902
Code du produit : 100000012178

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : TEC Specialty Products
Adresse : 1105 South Frontenac
Aurora, IL, 60504
Téléphone : 800-832-9023

Numéro de téléphone d'urgence médicale (24 heures) : 1-800-424-9300

Ligne d'urgence de transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésif

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	havane
Odeur	caractéristique

Classification SGH

Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques:

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité:

Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.**Intervention:** P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité:

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).
Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des carcinogènes réglementés de l'OSHA.
Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des carcinogènes réglementés de l'OSHA.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).
Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration [%]
kaolin	1332-58-7	30 - 50
Huile minérale	64742-52-5	10 - 20
2-aminoéthanol	141-43-5	1 - 5

La concentration réelle est retenue en tant que secret commercial

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

	médecin.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent ou persistent.
En cas d'ingestion	: Si conscient, boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inadéquats	: Inconnu.
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Méthodes spécifiques d'extinction	:
Autres informations	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Voir les mesures de protection aux rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas rejeter dans l'environnement.
Méthodes et matières pour le	: Ventiler la zone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.
Recueillir la matière et la mettre dans des récipients appropriés pour élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale

: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger

: N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conditions de stockage sûres

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Garder dans le contenant original.

Matières à éviter

: Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
kaolin	1332-58-7	TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
		TWA (total dust)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Total)	10 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	OSHA P0
Huile minérale	64742-52-5	TWA	5 mg/m3	OSHA Z-1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

		(Brouillard)		
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
		TWA	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	NIOSH REL
		ST (Brouillard)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	NIOSH REL
		ST (Brouillard)	10 mg/m3	NIOSH REL
		PEL (à particules)	5 mg/m3	
2-aminoéthanol	141-43-5	TWA	3 ppm	ACGIH
		STEL	6 ppm	ACGIH
		TWA	3 ppm 6 mg/m3	OSHA Z-1
		STEL	6 ppm 15 mg/m3	OSHA P0
		TWA	3 ppm 8 mg/m3	OSHA P0
		PEL	3 ppm 8 mg/m3	
		STEL	6 ppm 15 mg/m3	

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains
Matériau : Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

Protection de la peau et du corps	: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau.
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: havane
Odeur	: caractéristique
Seuil de l'odeur	: donnée non disponible
pH	: non établi(e) 10 - 10.5
	: non établi(e)
	: non établi(e)
Point d'éclair	: non établi(e)
Taux d'évaporation	: non établi(e)
Limite d'explosivité, supérieure	: Limite d'inflammabilité supérieure non établi(e)
Limite d'explosivité, inférieure	: Limite d'inflammabilité inférieure non établi(e)
Pression de vapeur	: non établi(e)
Densité	: 9.65 lb/gal
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: non établi(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: non établi(e)
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: non établi(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 200 mg/l
Durée d'exposition: 4 Hours
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-aminoéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale Rat: 1,720 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux

Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Donnée non disponible

Mutagénicité de la cellule germinale

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Donnée non disponible

STOT - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-aminoéthanol :

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 114 - 196 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'analyse: Essai en statique |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 65 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'analyse: Essai en statique |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 15 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en dynamique |

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-aminoéthanol :

- | | |
|--|------------------|
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : log Pow: -1.31 |
|--|------------------|

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- | | |
|--------------------|---|
| Déchets de résidus | : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le récipient. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne répond pas à la définition des déchets dangereux. L'élimination par incinération dans une installation approuvée est |
|--------------------|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

recommandée comme la meilleure pratique de l'industrie.
Consultez vos autorités municipales ou provinciales, et votre fournisseur d'élimination des déchets pour des exigences plus restrictives.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA 311/312 Dangers : Corrosion ou irritation de la peau
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® 902

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

US State Regulations

California Prop 65

Veuillez contacter fournisseur pour plus d'informations.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL

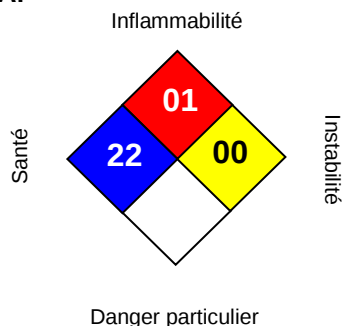
Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Please reach out to TEC Specialty Products LLC for further information regarding chemical inventories not listed above. **Légende des inventaires** TSCA (USA), DSL (Canada), REACH(Europe), AIIC (Australia), NZIoC (New Zealand), ENCS (Japan), KECI (Korea), PICCS (Philippines), IECSC (China), TWINV (Taiwan)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,
2 = Modéré, 3 = Elevé
4 = Extreme, * = Chronique